

Qu'est-ce qu'un  
demandeur  
d'asile en

# 10

questions ?



# Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile ?

Un demandeur d'asile est une **personne qui a fui son pays** parce qu'elle y a subi des persécutions ou bien qui craint d'en subir si elle y retourne (en raison de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social, ses opinions politiques, menaces graves de mort, atteinte à sa vie dans un contexte de conflit armé interne ou international). Le candidat à l'asile **demande une protection internationale.**

## Quelle différence y a-t-il entre...

**Sans-papiers :**  
migrant qui n'est pas autorisé à séjourner sur le territoire en France.

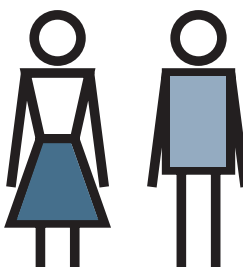


**Demandeur d'asile :**  
migrant qui demande l'asile car il fuit son pays en guerre par exemple. Lorsqu'il retire un dossier de demande d'asile, il reçoit en retour une attestation de demande d'asile, qui lui permet de circuler librement sur le territoire.

**Migrant :**  
personne qui migre d'un pays à un autre  
(y compris pour causes économiques)



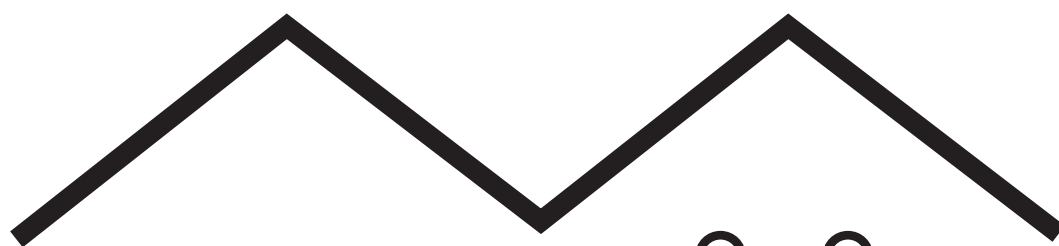
**Réfugié :**  
demandeur d'asile qui a obtenu la protection de la France.



# Qui loge les demandeurs d'asile ?

L'hébergement des demandeurs d'asile est assuré par **l'État** qui dispose de places d'hébergement proposées dans des centres gérés par des opérateurs ou associations spécialisés dans leur accueil et accompagnement. C'est l'État via l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) qui décide de la répartition géographique de ces publics et du peuplement des centres.

**Adoma** est le premier opérateur national d'accueil de demandeurs d'asile.



## Comment sont-ils hébergés ?



**OU**

### Dans un **Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)**

D'ici fin 2015, 30 000 places sont prévues en CADA avec 4 missions :

- accueillir,
- héberger,
- accompagner,
- gérer la sortie.

L'ensemble du réseau des CADA constitue le DNA (Dispositif National d'Accueil) qui est coordonné par l'OFII.

### En **Accueil Temporaire Service de l'Asile (AT-SA)**

Il s'agit d'un dispositif national d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.

Son objectif est de dédensifier la région Ile-de-France et le Calais qui connaissent des flux très importants de demandeurs d'asile et éviter ainsi l'hébergement en hôtels.

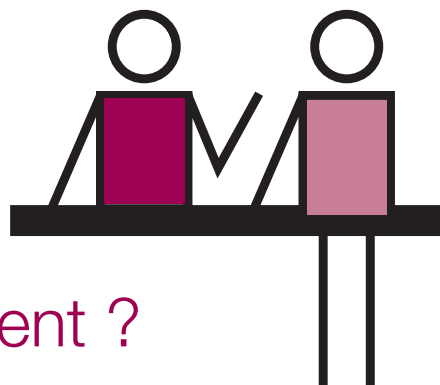
Dans ces structures, les demandeurs d'asile entrent et circulent en toute liberté.

# Par qui sont accompagnés les demandeurs d'asile ?

Chaque centre dispose d'une équipe dédiée à l'accompagnement quotidien.

Un **directeur de centre** assure la direction, le management, la gestion administrative et financière du Centre d'accueil. Il veille à la qualité de l'hébergement et de l'accueil, tout en garantissant le respect des droits des usagers.

Des **intervenants sociaux** assurent les démarches administratives, juridiques, médicales et sociales tout au long de leur présence au sein des structures d'accueil.



## Quel accompagnement ?

### Dans les démarches administratives

L'accompagnement se fait tant au niveau collectif qu'individuel, en s'appuyant sur des partenaires locaux. Il porte sur l'aide à la constitution du dossier de présentation à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), l'accès aux soins (couverture médicale), à la scolarité (démarche de scolarisation des enfants), sur l'initiation à la langue française, à la culture française.

### Dans le développement du lien social et l'ouverture vers l'extérieur

Les demandeurs d'asile sont encouragés à participer aux activités des associations locales culturelles et sportives. De telles actions constituent un support important de l'accompagnement, elles contribuent à gérer l'attente et à construire des projets personnalisés avec les personnes hébergées.

### Aide à l'intégration des réfugiés

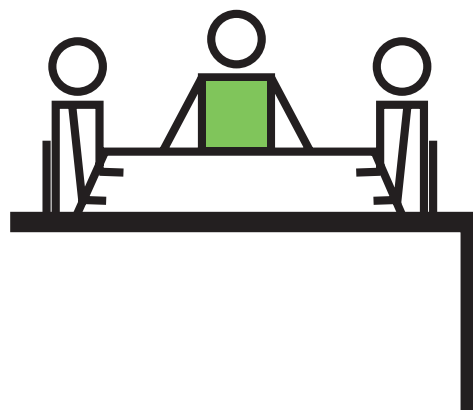
Il s'agit pour l'équipe Adoma de les aider à construire et mettre en oeuvre un parcours d'insertion socio professionnelle (certification d'équivalence de diplômes, élaboration du CV, recherche de formation(s) au regard des compétences de chacun).

# Un demandeur d'asile peut-il travailler ?

**Le demandeur d'asile peut demander une autorisation de travail après les 9 premiers mois de séjour, sous conditions.**

Durant la période d'instruction de son dossier, il perçoit l'**Allocation pour Demandeur d'Asile** (ADA) versée par l'OFII selon sa composition familiale et son mode d'hébergement.

Quel est le **délai d'attente** pour la réponse à la demande d'asile ?



À partir de la présentation du dossier, le délai de réponse varie **de quelques mois à 18 mois**. La nouvelle réforme de l'asile adoptée en juillet 2015 vise à raccourcir ce délai d'attente aux alentours de 9 mois.

# Que se passe-t-il après la décision définitive ?

## Si le demandeur d'asile obtient une réponse favorable :

il se voit délivrer le **statut de réfugié** (carte de séjour de 10 ans renouvelable) ou de **protection subsidiaire** (carte de séjour d'un an renouvelable).

Le réfugié ou le bénéficiaire de la protection subsidiaire signe un **contrat d'accueil et d'intégration** d'une durée d'un an. Il s'engage à suivre des sessions de formations portant sur les valeurs de la République française et le fonctionnement de l'État, la vie en France, l'apprentissage du français.

La durée de son séjour dans le centre d'accueil est limitée alors à trois mois.

Durant cette période, l'équipe du centre d'accueil va alors l'aider dans ses démarches :

- **accès à un logement** ; ainsi, Adoma peut reloger une partie des réfugiés dans ses résidences sociales.
- **retour à l'emploi** ou de reprise de ses études
- obtention de prestations d'**aides sociales** (prestations familiales, RSA, allocation logement, couverture médicale)
- obtention de prestations d'**aides administratives** (passeport, Titre d'Identité et de Voyage, échanges permis de conduire)



## Si le demandeur d'asile est débouté :

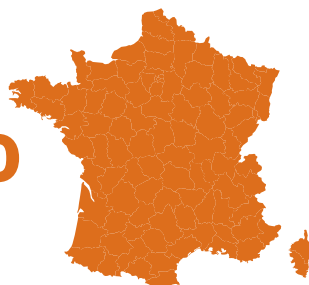
la préfecture le met en demeure de quitter le centre d'accueil et le territoire français dans le mois qui suit la décision.

# En chiffres

Au 01/10/2015

## CHEZ ADOMA

**+11 900**  
places dédiées



**152**  
dispositifs



**49**  
départements

**700**  
collaborateurs



**50**  
**CADA**

5 485 places

Adoma gère 21,5%  
des CADA au niveau  
national



**43**  
**AT-SA**

2 894 places



**59 sites**

**d'hébergement d'urgence**

3 513 places  
départementales

## EN EUROPE

Source : Eurostat.

### LA DEMANDE D'ASILE AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2015

